

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2025 / 054

Séance ordinaire du 05 novembre 2025
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC

Date de convocation : 30 octobre 2025

Président de séance : Mme Amapola VENTRON, maire

Secrétaire de séance : Mme BEGEY

Rapporteur : M. TANTI

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 29

Présents : 19 Représentés : 7 Absents : 3

Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :

Votes pour : 26

Abstention : 0

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 26

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Danielle CAUHAPE – M. Christian TANTI – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre CAVATORTO – Mme Laurence BEGEY – Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Éric MOUTON-CARTAZ – Mme Sylvie SOUCHON – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Nathalie LLUELLES – M. Marc RADIGALES – Mme Patricia LAZZARO – M. Arnaud DESHAYES – Mme Anne-Marie ADRAGNA – Jean-Paul REYNOIRD.

Avaient donné pouvoir : Mme Charlotte CAORS à Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Serge LEBOURGEOIS à M. Christian TANTI – Mme Marie-Christine BONAVENT à Mme Florence DANIEL-SAMUELWEIS – Mme Virginie HOANG à M. Robert ABELA – Mme Véronique BOURCET à M. Marc RADIGALES – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Eglantine MOUSIS à Mme Patricia LAZZARO.

Absents : M. Mehdi MEDJATI – M. Michel DORLET – Mme Corinne PAUL.

Objet : Avance remboursable au budget annexe caveaux cavurnes et colombarium.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2224-1 et suivants et R. 2221-69 et suivants ;

Vu la délibération n°2020/07 du 26 février 2020 par laquelle la commune a créé une régie municipale individualisée dans un budget annexe et destinée à la gestion caveaux, cavurnes, colombarium et concessions qui y sont associées

Vu la délibération n°2024/039 par laquelle le conseil municipal a consenti une première avance remboursable au budget annexe pour un montant de 20 000 euros ;

Vu l'avis unanime de la commission finances qui s'est réunie le 21 octobre 2025 ;

Considérant la nécessité de renouveler le versement d'une avance de trésorerie au budget annexe caveaux cavurnes et colombarium afin de permettre la bonne réalisation des travaux en cours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le versement d'une avance remboursable au budget annexe caveaux caverneux et columbarium d'un montant de 90 000 euros ;
- **Précise** que le remboursement de cette avance sera effectué en 10 versements chaque 31 juin à compter de l'exercice 2026 ;
- **Charge** le directeur général des services de tenir la comptabilité des engagements du budget annexe industriel et commercial vis-à-vis du budget communal ;
- **Charge** l'adjoint au maire délégué ainsi que le comptable public de procéder aux écritures nécessaires à cette opération.

Le 5 novembre 2025

La secrétaire de séance,

Laurence BEGEY



Le Maire,

Amapola VENTRON

